

PRÉSENTATION DES SERVICES DANS LE LYCÉE

La Vie Scolaire

- Informations générales (salles, emplois du temps, professeurs absents, animation et vie lycéenne)
- Gestion des billets d'absences et de retards
- Gestion des retenues
- Surveillance de l'établissement
- Surveillance de l'absentéisme
- Tenue du foyer des élèves

Le secrétariat des élèves

- Délivrance du certificat de scolarité
- Délivrance des exeats (certificats de fin de scolarité)
- Mise à jour des changements de coordonnées personnelles
- Envoi des bulletins de notes
- Accident scolaire
- Gestion des dossiers PAP (Projet Accompagnement Personnalisé)
- Organisation et gestion de stage de langue vivante pendant les vacances
- Édition des fiches de dialogue (2^e et 3^e trimestre)
- Saisie des demandes d'orientation
- Saisie des inscriptions

Bourses et Frais scolaires

- Gestion des frais de cantine : encaissement des chèques et espèces
- Facturation et suivi des paiements de l'internat
- Gestion de l'Espace Famille (paiement par Internet)
- Suivi des accès (carte d'accès au lycée, carte de self)
- Gestion des bourses des lycées (paiement, vérifications et organisation des campagnes de bourses)
- Traitement des dossiers de frais de déplacements des élèves (stages)
- Gestion du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)

L'infirmierie

Les infirmières veillent au bien-être des élèves, elles contribuent à leur réussite, et les accompagnent dans la construction de leur personnalité, afin que chacun puisse suivre et réussir sa scolarité dans des conditions optimales.

- Accueil, aide et accompagnement
 - Organisation des soins et prise en charge des urgences
 - Elle intervient en urgence auprès des ados en danger
 - Contribution à l'intégration des ados porteurs d'un handicap ou atteints de troubles de santé
 - Ouverture de l'infirmierie de 8h-18h (lundi – mardi – jeudi – vendredi) et de 8h-12h (mercredi)
- En cas de problème de santé, les infirmières évaluent la nécessité d'un retour au domicile.

L'assistante sociale scolaire : 05 63 92 63 27

- Ecoute des élèves, de leurs problèmes, de leur mal-être
- Lieu de parole libre et confidentielle
- Aide l'élève à évaluer ses difficultés, à trouver des solutions (que ce soit dans le domaine matériel ou psychologique) et à faire des choix (s'autonomiser)
- Médiatrice auprès de l'équipe éducative.
- Contribution au lien social dans le lycée
- Elle est présente tous les jours sauf le lundi (2^{ème} et 4^{ème} du mois)

Le médecin scolaire

Qui peut le rencontrer ? (Pour un RDV, s'adresser auprès de la secrétaire médicale, au 1^{er} étage de l'infirmierie.)

- Tous les élèves
- Tous les parents d'élèves
- Tout élève travaillant sur machine outil pour obtenir une aptitude, ou une adaptation du poste si sa santé le nécessite
- Tout élève de terminale pour une adaptation de l'évaluation de l'EPS au bac en fonction de sa santé
- Tout élève de classe d'examen dont la santé nécessite un accompagnant ou l'obtention d'un tiers temps

L'INFIRMIÈRE, L'ASSISTANTE SOCIALE ET LE MÉDECIN SCOLAIRE SONT SOUMIS AU SECRET PROFESSIONNEL.

Les Conseillers d'orientation (PSY- EN)

Prise de rendez-vous en Vie Scolaire : informations et conseils relatifs au parcours scolaire et post-bac.

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI)

Plusieurs espaces sont disponibles au CDI :

- Espace de lecture, un large choix pour s'adonner à la lecture plaisir et pour s'informer sur l'actualité avec la presse
- Espace documentaire : nombreux documentaires à disposition pour des recherches nécessaires aux apprentissages
- Espace orientation : des brochures à consulter pour s'informer sur les études, les diplômes et les métiers
- Espace multimédia : 16 postes informatiques sont à disposition
- Espace exposition : chaque mois une nouvelle exposition

Tous les documents sont empruntables (livres, BD, revues ...) à l'exception des dictionnaires et manuels scolaires, qui doivent être consultés sur place.

Pour emprunter un document il suffit de l'enregistrer auprès des professeurs documentalistes.

La durée du prêt est de 3 semaines, et renouvelable.

Ouverture du CDI

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 18h

Mercredi de 8h à 12h

Courriel : cdi.bourdelle@ac-toulouse.fr